

NOTE A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES

Objet : Restauration pour l'année scolaire 2022/2023

Veillez trouver ci contre les tarifs de restauration, qui correspondent à un tarif forfaitaire calculé sur la période de septembre 2022 à juin 2023.

La restauration débutera le lundi 05 septembre 2022.

Aucun changement de régime ne sera accepté en cours de trimestre sauf circonstance exceptionnelle (modification du règlement intérieur conseil d'administration du 30 avril 2018.

Aucun encaissement ne sera réalisé en dehors du calendrier ci-dessous.

TRIMESTRE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2022

FORFAIT 1 REPAS/SEMAINE : 55,20 €

FORFAIT 2 REPAS/SEMAINE : 110,40 €

FORFAIT 3 REPAS/SEMAINE : 165,60 €

FORFAIT 4 REPAS/SEMAINE : 220,80 €

Le paiement **débutera le lundi 10 octobre 2022** et se **terminera le jeudi 20 octobre 2022**

TRIMESTRE JANVIER A MARS 2023

FORFAIT 1 REPAS/SEMAINE : 46,00 €

FORFAIT 2 REPAS/SEMAINE : 92,00 €

FORFAIT 3 REPAS/SEMAINE : 138,00 €

FORFAIT 4 REPAS/SEMAINE : 184,00 €

Le paiement **débutera le lundi 16 janvier 2023** et se **terminera le jeudi 26 janvier 2023**

TRIMESTRE AVRIL A JUIN 2023

FORFAIT 1 REPAS/SEMAINE : 36,80 €

FORFAIT 2 REPAS/SEMAINE : 73,60 €

FORFAIT 3 REPAS/SEMAINE : 110,40 €

FORFAIT 4 REPAS/SEMAINE : 147,20 €

Le paiement **débutera le lundi 24 avril 2023** et se **terminera le jeudi 04 mai 2023**

(les retardataires ne seront plus acceptés)

Les frais de demi-pension sont payés au collège REMY NAINSOUTA (service de gestion) sur la base d'un forfait trimestriel et payable d'avance au début de chaque trimestre.

Ces frais tiennent compte du nombre de repas hebdomadaires réservés multiplié par le prix de base du repas. Nous privilégions les paiements ci-dessous :

- Paiement en chèque, carte bancaire ou en ligne (site du collège Rémy Nainsouta)

Réception : - lundi - mardi- jeudi 8H30 à 11h00

- mercredi 7H30 à 11h00

Les chèques devront être libellés à l'ordre de « **Agent Comptable Collège Rémy Nainsouta** ».

Le 25 août 2022

Le Principal

M. TITE



La Gestionnaire

Le Gestionnaire



COUPON RÉPONSE

A REMETTRE AVANT LE 08 SEPTEMBRE 2022

Les élèves n'ayant pas remis les coupons ne déjeuneront pas à la cantine

Veillez cocher la case correspondant aux forfaits 1, 2, 3 ou 4 de votre enfant et choisir les jours de repas pris.

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE DEMI-PENSIONNAIRE :

CLASSE :

NOM ET PRENOM DU PARENT :

COORDONNEES TELEPHONIQUES :/.....

FORFAIT 1 REPAS				FORFAIT 2 REPAS				FORFAIT 3 REPAS				FORFAIT 4 REPAS			
L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V

Afin de mieux optimiser le service de restauration, compte tenu des emplois du temps provisoires des élèves, je vous demande de bien vouloir cocher exceptionnellement les cases correspondantes au forfait des jours de consommation de la restauration de votre enfant.

Tout changement définitif de forfait concernant le trimestre septembre à décembre 2022 doit être soumis au service de gestion impérativement, à défaut de ne pas être pris en compte.

Signature du ou des parents